

Arrêté Générale modern

Arrêté n° 2003-0316/PR/MEF affectant au Ministère de l'Éducation Nationale, des parcelles de terrain sise à Djibouti.

n° 2003-0316/PR/MEF

Ministère MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES CHARGE DE L'INDUSTRIE	Date de publication 27 avril 2003
Numéro JO n° 8 du 30/04/2003	Date du numéro 30 avril 2003

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Destination	Superficie	Situation	Observation
Ecole primaire	10 000 m2	Lotissement Salines Ouest près du Wadajir II	a distraire du T.F 1455
Collège	36 702 m2	Lotissement Salines Ouest	a distraire du T.F 1337
Ecole Primaire	17 982 m2	Lotissement Salines Ouest	a distraire du T.F 13377
Lycée	60 000 m2	Lotissement Gabode V Zone STID	a distraire du T.F 762

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Directeur des Recettes et des Domaines par l'entremise du Sous Directeur des Domaines fera remise desdites parcelles au Ministre de l'éducation Nationale.

Il sera dressé procès-verbal de cette opération, lequel comportera l'évaluation des terrains affectés et détermination de leurs limites.